



# Unitaire 33



Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

## AVEC VOUS, ON L'OUVRE!



### Rassemblement carte scolaire et audience des écoles

### Mercredi 2 septembre à l'IA à 13H30

Déposé le 26 août 2015

Dispensé de timbrage

Bordeaux  
Mériadeck CDIS

# P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Siège : SNUipp-FSU Gironde, 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux  
Tél : 05 56 31 26 63 Mèl : [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr) Site web : <http://33.snuipp.fr>

Numéro 134 - Août 2015

Prix du numéro: 1 euro

Numéro CPPAP: 0520 S 07262 ISSN 1165-7979 Imprimé par nos soins

Directrice de la publication: Nathalie Teyssot

# Édito

Par **Agnès Dumand**  
**Nicolas Durrieu** et  
**Cécile Hémous**  
Co-secrétaires  
départementaux du  
SNUipp-FSU  
de Gironde



Plus que quelques heures et nous retrouverons le chemin de l'école. Malheureusement si les rentrées se suivent, nos conditions de travail, elles, se dégradent.

## Reprenons la main !

Transformer l'école pour la réussite de tou-tes les élèves passe aussi par l'amélioration des conditions de travail des enseignant-es et il y a urgence : effectifs et temps de travail alourdis, disparition de la formation continue, gel des salaires, restrictions des droits (mutations, postes profilés, temps partiels et disponibilité...), les injonctions hiérarchiques perma-

# Carte scolaire

## Alerte aux postes !

Rassemblement à l'IA mercredi 2 septembre

À la suite des opérations de carte scolaire de février et de juin dernier, un grand nombre d'écoles est en attente d'une mesure d'ouverture à la rentrée. Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du 4 septembre sera particulièrement difficile vu l'insuffisance du nombre de postes attribué à notre département. Il ne reste que 24 postes pour faire la rentrée (21 si on retire les 3 postes de création brigade départementale) alors qu'il en faudrait en urgence 40 pour que les écoles qui sont en norme d'ouverture puissent ouvrir et 300 pour rattraper la moyenne nationale du taux d'encadrement et ainsi réimplanter les RASED, réabonder le remplacement et réhabiliter la formation initiale et continue.

C'est pourquoi nous alertons les collègues sur la gravité de la situation et la nécessité de nous mobiliser pour réclamer au ministère un plan urgence dès la rentrée. D'ores et déjà le SNUipp-FSU33 reprend contact avec les autres syndicats et la FCPE afin d'envisager une action en ce sens.

**Il ne reste que 24 postes pour faire la rentrée alors qu'il en faudrait en urgence 40, et 300 pour rattraper la moyenne nationale**

**Nous vous appelons à un rassemblement à l'IA le mercredi 2 septembre à 13 heures 30.**

Des délégations d'écoles (parent, enseignant-es, élu-es) seront reçues par l'inspecteur d'académie. Les écoles qui veulent venir en délégation doivent nous contacter au plus vite.

Lors du rassemblement nous organiserons une conférence de presse : rendons visibles nos besoins !

**Conseils pratiques** : voir notre site <http://33.snuipp.fr>

**Les exigences du SNUipp-FSU 33 au CTSD de rentrée :**

maintien des seuils d'ouverture : 28 en élémentaire, et 30 en maternelle hors Réseau Éducation Prioritaire (REP) et 25 en maternelle et élémentaire en REP (sortant et entrant) et écoles en politique de la ville.

**Tant que le CTSD ne s'est pas prononcé, les assurances verbales n'ont aucune valeur. Confiez votre dossier à vos représentant-es syndicaux : c'est la meilleure garantie d'être défendu-es.**

**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!**



Le SNU  
VOUS O

mentales pèsent sur notre profession. De nombreuses réformes souvent mal pensées, sous financées (rythmes scolaires, éducation prioritaire, formation initiale...) font porter sur nous le poids des évolutions de l'école et du métier. Cela conduit à une intensification du travail dans et hors la classe et à des répercussions négatives sur nos vies personnelles et professionnelles.

Les personnels non-titulaires, aux contrats précaires, subissent une réelle maltraitance et le mépris de l'administration, alors que leurs missions sont devenues indispensables à notre système éducatif.

L'an passé les collègues en éducation prioritaire se sont battus fortement pour garder leur « label »,

certain-es se sont mobilisé-es pour l'abandon du profilage, d'autres pour obtenir leurs temps partiels, d'autres pour sauver leur classe...

Face au morcellement des attaques retrouvons le chemin du tout-ensemble !

Le SNUipp-FSU 33 est plus que jamais déterminé à construire avec vous les modalités d'actions unifiantes, à mener tous ces combats et peser ensemble pour gagner !

**Toutes et tous, ensemble pour être plus forts, SYNDIQUONS-NOUS !!!!**

## **CAPD : késako ?**

**L**a Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) est l'instance qui traite des questions suivantes : avancements, promotions, accès au corps des PE, inéat-exéat, permutations, questions disciplinaires, liste d'aptitude à la direction d'école, départ en stage (formation continue ou CAPSH), mouvement. Elle est présidée par le DASEN et est composée de représentant-es de la Direction des Services De l'Education Nationale (IEN et administration) et de représentant-es des personnels (5 sièges sur 10 pour le SNUipp-FSU33 aux élections professionnelles de décembre 2014).

**« Pour nous une des clés du fonctionnement démocratique du système scolaire repose sur le traitement équitable des enseignant-es. »**

Elle est aussi un lieu d'expression où les élu-es du SNUipp-FSU vous défendent et peuvent porter vos revendications sur ces différents sujets.

Nous y défendons les valeurs que nous portons : pour nous une des clés du fonctionnement démocratique du système scolaire repose sur le traitement équitable des enseignant-es, en termes de statut, de droits, de formation. C'est pourquoi nous nous sommes fermement opposés au profilage des postes de direction 10 classes et

## **CAPD**

plus, REP+ et Plus de Maîtres Que De Classes, conseillers pédagogiques.

Nous avons dénoncé les dysfonctionnements liés à ce profilage lors des résultats du mouvement et nous continuerons à nous mobiliser avec les autres syndicats pour exiger l'abandon du profilage. Les enseignant-es ne doivent pas devenir des individus en compétition qui passent un contrat avec l'institution !

Nous avons également défendu le droit au temps partiel pour tous les collègues, et demandé le recours à des inéats pour faire face aux difficultés de remplacement et pour reconstruire une formation continue devenue quasiment inexistante. Dès la rentrée le SNUipp va engager une campagne de mobilisation pour obtenir davantage de postes

Pour toute question sur la carrière, vous pouvez contacter les représentant-es du SNUipp-FSU et/ou créer votre espace personnel via nos plateformes : e-mouvement, e-promotions... qui vous permettront d'obtenir des informations et des conseils personnalisés et de suivre l'avancée de votre dossier (résultat mouvement, promotions...) à l'issue de chaque CAPD.

Sur notre site vous pouvez trouver des informations dans la rubrique CAPD (calendrier, comptes rendus...)

**Prochaine CAPD**

**- 8 septembre : dernières nominations**

**SNUipp-FSU**  
**ouvre la voix.**





*Du côté de l'école :*

# Rentrée : ce qui attend l'école et les enseignant-es

*Tour d'horizon des principales nouvelles mesures de la rentrée 2015*



<b>Nouveaux programmes maternelle</b> : mise en application pour tous les niveaux de l'école maternelle à la rentrée.	Si ces nouveaux programmes sont de qualité, le SNUipp-FSU déplore qu'ils n'aient pas été diffusés dans les écoles et n'aient pas fait l'objet de formation continue. Le syndicat propose un rapide décryptage de son contenu. Des documents d'accompagnement en ligne sur le langage, le jeu, les sciences, le graphisme et l'écriture, l'EPS sont attendus.
<b>L'enseignement moral et civique (EMC)</b>	36 heures d'enseignement moral et civique sont prévues à partir de la rentrée à partir du CP en lieu et place de l'actuelle instruction civique. Un livret dédié et des ressources en ligne devraient être disponibles. Quelques pistes intéressantes (débats réglés, mythologie) mais dans l'ensemble des programmes flous et peu aboutis. Le SNUipp-FSU a demandé qu'ils soient revus et n'entrent en vigueur qu'en 2016, en même temps que l'ensemble des nouveaux programmes.
<b>Les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)</b>	L'objectif de ces parcours est de mettre en cohérence l'enseignement et les actions éducatives dans le domaine des arts, de la culture et de la citoyenneté. Cela pourra prendre par exemple la forme de traces gardées par l'élève sur un support. Il n'y a aucune obligation à mettre en œuvre ces parcours. La référence professionnelle reste les programmes. Ce sont les équipes qui décident en fonction de leur projet et des ressources partenariales disponibles par exemple.
<b>Nouvelle carte de l'éducation prioritaire</b> : 350 REP+ et 739 REP à la rentrée	Exit ZEP, RRS, RAR, ECLAIR, voici les REP (réseaux d'éducation prioritaire) qui forment dorénavant le nouveau périmètre de l'éducation prioritaire avec un référentiel pour tous. Un allègement de service d'enseignement de 18 demi-journées doit être mis en place pour tous les enseignant-es en REP+ et de 2h hebdomadaires pour les PE en SEGPA. Le SNUipp-FSU continue à demander un élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire. De plus, il demande que le volume d'allègement soit proportionnellement égal à celui des collèges soit environ 30 demi-journées et que cet allègement soit généralisé à toutes les écoles de l'éducation prioritaire.
<b>Évaluations CE2</b> : évaluations diagnostiques en français et en mathématiques en début d'année pour les CE2	Le ministère doit mettre à la disposition des enseignants des banques d'outils pour leur permettre de choisir des items en fonction des objectifs poursuivis en classe. Pas de remontée nationale ni locale prévue par les textes. Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne doivent être qu'un outil à la disposition des enseignant-es et doivent rester dans les écoles.
<b>Calendrier scolaire annuel</b> : les zones redécoupées et l'industrie du tourisme récompensée	Maintien des trois zones de vacances mais avec une redistribution des académies. Le <b>pont de l'Ascension</b> est inscrit dans le calendrier. Les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016. Les congés de printemps sont avancés d'une semaine, avant tout pour satisfaire les professionnels du tourisme de montagne. Le troisième trimestre sera donc encore plus long. Pour le SNUipp-FSU, un calendrier annuel toujours déséquilibré et insatisfaisant, répondant avant tout aux intérêts économiques. Mais où est l'intérêt de l'enfant ?
<b>Conseils des cycles 2 et 3</b> :	Les nouveaux conseils de cycle 2 et 3 devaient se mettre en place à la rentrée 2015 alors que les nouveaux programmes pour ces deux cycles n'arriveront qu'à la rentrée 2016. Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu le respect de la cohérence entre cycles et contenus d'enseignement. La mise en place des nouveaux cycles est donc reportée à la rentrée 2016.
<b>Suivi et accompagnement pédagogique des élèves</b>	Un nouveau décret rend le redoublement exceptionnel et insiste sur « l'accompagnement spécifique des élèves concernés ». Voilà pour le principe. Reste à avoir les moyens de le concrétiser : moins d'élèves par classes, RASED, formation continue, plus de maîtres que de classes, médecine scolaire...
<b>Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé.</b>	Ce nouveau plan est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Révisé tous les ans et rédigé par les équipes, il définit l'ensemble des mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre sa scolarité. S'il peut répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des enseignant-es.
<b>Création de 100 nouvelles Unités d'enseignement (UE)</b>	Ces 100 UE externalisées provenant d'IME ou d'ITEP seront ouvertes dans les établissements scolaires (1er ou 2d degré) pour expérimenter une diversification des modes de scolarisation. Elles s'ajouteront aux 200 recensées actuellement.
<b>Le PPS : Projet personnalisé de scolarisation</b>	Un document unique PPS est créé. Il est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Il comprend des décisions (orientation, attribution ou non d'aide humaine...), mais aussi des préconisations (objectifs de scolarisation, niveau d'inclusion...). Les tâches principales de l'AVS doivent y être mentionnées.
<b>Guide d'évaluation en milieu scolaire (GEVA-SCO)</b>	Le GEVA-SCO devient le document unique de recueil des données scolaires sur un enfant en vue de l'élaboration du PPS, lors d'une équipe éducative (pour une première demande) ou une équipe de suivi de la scolarisation (pour un renouvellement). Il peut être complété par les bilans psychologiques, et par tout autre document, qu'il provienne de l'école (photocopies de cahier, d'évaluations) ou des parents (bilans médicaux ou para-médicaux...).

## Du côté des enseignant-es :

<b>Hors classe</b> : changement dans le barème	2 points sont attribués aux enseignant-es en REP+ et en école classée « politique de la ville ». 1 point pour les autres catégories de l'éducation prioritaire, les CPC, les directrices et directeurs (pour les départements où cela n'avait pas déjà été mis en place). Pour le SNUipp-FSU, ce changement de barème ne règle pas le phénomène d'entonnoir que représente le taux de 4,5% annuel d'accès et qui ne permet pas l'accès de tous les PE à la hors classe.
<b>Maîtres-formateurs</b> : modification du CAFI-PEMF, parution d'un référentiel de compétences du formateur.	- Le nouveau CAFIPEMF pourra se dérouler sur deux ans avec admissibilité pour l'an I et admission pour l'an II. Certaines épreuves sont allégées et un accompagnement des candidats est acté sur le papier. Les options « maternelle » et « pédagogie du numérique » apparaissent. L'année 2015-2016 est transitoire, avec possibilité pour les admissibles de 2015 de se présenter à l'admission selon les nouvelles dispositions. - Parution du référentiel de compétences du formateur de personnels enseignants et éducatifs.
<b>Enseignant-es en éducation prioritaire</b> : nouvelle indemnité et clause de sauvegarde pour les sortants d'éducation prioritaire.	De nouvelles indemnités sont instaurées en REP et en REP+ : - 144,45 € /mois en REP (augmentation de 50% par rapport à l'indemnité en RRS) - 192,6 € /mois en REP + (indemnité RRS doublée) Pour ceux qui sortent de l'EP, une clause de sauvegarde de trois ans s'applique : - 96,30 € /mois seulement pour les enseignants affectés avant 2015 - Majoration maintenue pour la direction d'école : 20% pour les anciens RRS, 50% pour les anciens ECLAIR
<b>Direction et fonctionnement de l'école</b> : encore loin du compte pour les décharges et la simplification	Les écoles de 3 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois. Pour les écoles élémentaires de 9 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (soit une journée et demie hebdomadaire). Les protocoles académiques de simplification administrative qui devaient être effectifs à cette rentrée ne sont pas tous finalisés ce qui est inacceptable. Des évolutions dans l'ergonomie de Base élèves sont en cours : un premier toilettage devrait voir le jour dans le courant de l'année avec une amélioration des éditions d'étiquettes et une interface avec les logiciels des communes en 2016 mais que celles-ci peuvent choisir de ne pas utiliser. Enfin, Affelnet 6ème devrait être simplifié avec une détermination automatique vers le collège de secteur.
<b>Enseignant-es en SEGPA-EREA-ULIS : du nouveau à venir pour les HSE</b>	Les heures de coordination-synthèse des PE de SEGPA, EREA et Ulis continueront à être perçues sous forme d'heures supplémentaires (circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 modifiée) et ne seront pas fondues au sein des indemnités pour missions particulières (IMP). Leur montant devrait être discuté cette année.  Les personnels de SEGPA-EREA peuvent postuler sur les missions ouvrant droit au versement des IMP.
<b>Journées de pré-rentrée</b> :	La pré-rentrée est réduite à une journée. L'organisation de la deuxième journée, jusque-là dite de pré-rentrée, relève désormais des autorités académiques et ne pourra plus être utilisée librement par les équipes. Cela prive les enseignant-es de six heures de réunions utiles pour les remplacer par une nouvelle contrainte et une nouvelle injonction. C'est une régression. Ce temps doit être remis à la disposition des équipes.

### Et ce que nous voulons voir changer ...

Salaire gelé, alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré toujours pas programmé, taux d'encadrement et temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, absence de formation continue malgré de nombreuses annonces...

Plus d'informations, sur [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix.



**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix

**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix

# Non-titulaires

## ***Pour des emplois indispensables, un vrai statut ! AESH les nouveaux contrats AED pour les AVS***

Le nouveau statut d'AESH (Accompagnant-e des élèves en situation de handicap) mis en œuvre pour la première fois à l'été 2014 a pour but affiché de mieux prendre en compte la prise en charge des élèves en situation de handicap, de professionnaliser les AVS (Assistant-e de Vie Scolaire) et d'améliorer la perspective professionnelle de ceux-ci grâce à la signature d'un CDI au bout de 6 ans d'ancienneté.

Si ces nouveaux contrats semblent constituer une avancée vers la pérennisation de ces emplois (encore faut-il aller jusqu'au bout des 6 ans de CDD) de fait, leur mise en œuvre a montré les failles du système : pas de travail à temps complet, pas encore de création du diplôme, pas de véritable formation au poste, des CDI signés en deçà de la quotité horaire du contrat précédant, et pas assez de postes, puisqu'en effet ces contrats n'ont « ni pour objet, ni pour effet de faire reculer le recrutement des AVS en contrat CUI » (présentation du Conseil Technique Ministériel du 11 mars 2015)

## **Les contrats CUI : Contrat Unique d'Imposture ?**

Pas moins de 4 mobilisations devant le rectorat à l'initiative du collectif AVS-EVS (Emploi de Vie Scolaire)-AESH de la GCT, soutenu par la CGT et le SNUipp FSU, ont été nécessaires pour fissurer les positions de l'administration (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et Rectorat).

A l'issue de la dernière audience, nous avons obtenu que les dossiers des AVS en CUI (Contrat Unique d'Insertion) qui s'arrêtaient avant les vacances soient ré-examinés pour être prolongés jusqu'à 24 mois et ainsi pouvoir poursuivre sur une demande de contrat AESH.

Par la voix de Monsieur Gratianette, l'administration s'est engagée à étudier la possibilité que tous les contrats CUI soient signés pour 24 mois directement, comme cela se fait en Dordogne par exemple.

Malgré cela, nombre de collègues notamment les EVS administratif-ves en CUI, sont resté-es sur le carreau avant les vacances !

**A la rentrée, le SNUipp FSU continuera à se mobiliser pour faire respecter et avancer les droits de ces personnels, droit au respect, droit à un salaire décent, droit à une formation adaptée et au respect du temps de travail inscrit dans les contrats, en gardant en ligne de mire l'obtention d'un véritable statut de la fonction publique pour ces métiers qui contribuent pleinement à la réussite de tou-tes.**



## Bulletin d'adhésion 2015-2016

Cotisations instits et PE			
Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		127 €	192 €
4		134 €	205 €
5		141 €	222 €
6	126 €	149 €	236 €
7	129 €	159 €	248 €
8	135 €	170 €	
9	142 €	181 €	
10	150 €	195 €	
11	165 €	210 €	



Pour adhérer en ligne, c'est **simple**, c'est **rapide**, c'est **sûr**.

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp - FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationale et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

**Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.**

**66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2014 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47€!**

Syndiqué-e en 2014-15  Jamais syndiqué-e  Ancien-ne syndiqué-e

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Nom et adresse d'affectation : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_  étudiant à l' ESPE

*En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révocable en m'adressant au SNUipp-FSU.*

### MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableaux ci-contre)

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé). Il y aura .... prélèvements jusqu'au mois de juillet.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

**TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)**

Adhésion en ligne sur notre site : <https://adherer.snuipp.fr/33> (de 1 à 3 mensualités).

Je paye avec .... chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

### Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.*

*Une demande de remboursement doit être présentée :*

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**PEGC**  
 Contacter Bruno Laulan  
[bruno.laulan@laposte.net](mailto:bruno.laulan@laposte.net)

### Retraité-e-s

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

**Référence Unique Mandat** (réservé au créancier) :  
**SNUIPFSU 33** \_\_\_\_\_

**Veillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

### Débiteur

Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) .....

Code postal (\*) : ..... Ville (\*) : .....

Pays (\*) : .....

**Identifiant Créancier SEPA : FR 23 ZZZ 438424**

Nom : **SNU IPP 33**

Adresse : **44 cours A. Briand** Code postal : **33000**

Ville : **BORDEAUX** Pays : **FRANCE**

Date (\*) :

Signature (\*) :

IBAN (\*) :

BIC (\*) :

**MA**  
**13**  
**OCT**

Stage de formation syndical :

**FILLES/GARÇONS, REPRÉSENTATIONS, STÉRÉOTYPES, VIOLENCES EN TEMPS SCOLAIRE OU HORS TEMPS SCOLAIRE : QUEL RÔLE POUR LES ADULTES ?**

Depuis longtemps les écoles, les collèges, les lycées, les crèches, les centres de loisirs sont mixtes... Et pourtant au quotidien nous constatons que cela n'a pas entraîné l'égalité Filles/Garçons !

L'école, le sport, les loisirs, la culture constituent autant de domaines qui participent fortement à la construction d'identités sexuées stéréotypées.

Comment enrayer les mécanismes scolaires et périscolaires qui construisent les différences et la hiérarchisation entre le féminin et le masculin, qui encouragent les garçons à être dominants ?

En tant que professionnels nous nous retrouvons souvent confrontés à des situations qui interrogent les relations filles/garçons : prise de parole dans la classe, occupation exclusive des espaces, choix des jeux... sans avoir tous les outils pour y répondre.

Cette réflexion, ces outils il faut les construire collectivement.



Pour plus de renseignements contacter le : 06 89 80 95 14

## PROGRAMME :

De 9h à 12h interventions de **Sylvie Ayrat** professeure agrégée, docteure en Sciences de l'éducation, Bordeaux et **Yves Raibault** géographe, membre du laboratoire Aménagement développement, environnement, santé (Adess) auteurs de « **Pour en finir avec la fabrique des garçons** »

De 13h30 à 16 h : ateliers, présentation et construction d'outils

Ce stage s'adresse aux enseignant-es des premiers et second degré (**inscriptions auprès de l'IEN avant le 13 septembre**), animateur-trices, ATSEM, personnel territoriaux travaillant auprès des jeunes, surveillant-es de collèges et lycées. Cette journée se fera sur le temps de travail, soit en congé/formation soit en stage syndical

**Organisateur** : collectif pour l'égalité filles/garçons 33

Planning familial 33, OCCE 33, Ceméa Aquitaine, Maison des Femmes, SNUipp et Snes FSU 33, GFEN...

## Comment s'inscrire?

1- Envoyer un courrier à la DSDEN de demande de congé pour stage **avant le 13 septembre 2015**

Vous trouverez sur notre site internet un modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN (IA) sous couvert de l'IEN)

<http://33.snuipp.fr> rubrique stages

2- Envoyer le bon d'inscription (ci-dessous) au stage à :

**SNUipp-FSU de Gironde**  
**44 cours Aristide Briand**  
**33000 Bordeaux**

OU par mail : [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr)

**Inscriptions : courrier à  
envoyer à la DSDEN avant  
le 13 septembre**  
(Vous trouverez le modèle de courrier sur notre site <http://33.snuipp.fr>)

Inscription au stage FSU du 13 octobre 2015

Nom : ..... Prénom : ..... Tel : .....

Adresse électronique : .....

Adresse personnelle : .....

École : .....